

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 11 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-et-un et le onze janvier à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le quatre janvier deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jean-Pierre BURGHARDT, Jessie MÉAN, Laurent ROGNARD, Claudine CHALLAND et François GERENTET.

Excusés avec pouvoir : Corinne VILLARDIER, conseillère municipale, pouvoir donné à Éliane MARTIN ; Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Yolande AFFRE ; Bérengère MULLER, conseillère municipale, pouvoir donné à Patrick MÉANT.

Excusée Sans pouvoir : Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, retard annoncé.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Laurent ROGNARD a été nommé secrétaire de séance.

2022-01-03 : Aménagement et sécurisation de l'entrée Est du village – Signature d'une convention avec le Département de l'Ain

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'après une étude menée par la commission sécurité, il a été décidé d'aménager un plateau surélevé avec deux parties en pentes sur la totalité de la largeur de la voirie à l'entrée Est du Village.

Dans ce dossier la commune intervient en tant que maître d'ouvrage des travaux et le Département de l'Ain intervient en tant qu'exploitant de la RD 1084.

Il explique qu'il est nécessaire de signer une convention qui définira les conditions administratives, financières et techniques de réalisation des travaux d'aménagement suivants :

- Aménagement d'un plateau surélevé à l'entrée Est du Village

Il rappelle que les élus ont été destinataires du projet de convention avant la séance du conseil municipal de ce jour.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de l'Ain.

Le 11 janvier 2022

Patrick MÉANT,
Le Maire.

